

Conseil d'Établissement n°3

15/04/2025

Procès-verbal

(approuvé au CE du 2 juin 2025)

Le quorum étant atteint (15 membres présents sur 18), M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE) à 18h05.

Les documents présentés en CE ont été déposés sur un espace protégé DIGIPAD conforme au RGPD. Aucune question diverse des parents n'a été reçue en amont de la séance.

Les questions des personnels ont reçu une réponse en amont de ce conseil pour ne pas alourdir la séance.

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

Nombre de votants : 18/18 à 18h16

1. Ouverture de la séance

Mme Zamith est désignée secrétaire de séance. Cette nomination est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents. Aucun ajout de dernière minute n'est enregistré.

3. Approbation du PV du CE du 11 février 2025

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation des chartes

Les chartes, déposées sur DIGIPAD, sont issues des modèles MEN et AEFE.

Le proviseur présente deux documents qui seront annexés au règlement intérieur : la Charte Informatique et Numérique, et la Charte relative à l'Intelligence Artificielle. La première s'appuie sur la matrice du MEN adaptée au réseau AEFE. La seconde a été conçue en concertation avec le Conseil pédagogique et vise à établir un cadre clair d'usage. L'année 2025-2026 est déclarée par l'AEFE « Année de l'intelligence artificielle », ce qui permet d'harmoniser ces chartes à l'échelle régionale AEFE. La révision du règlement intérieur est prévue au premier trimestre 2025-2026.

5. Calendrier de fin d'année scolaire

Le calendrier des conseils de classe et des réunions de fin d'année a été présenté. Anticipation des conseils pour les classes à examen afin de respecter les échéances institutionnelles.

6. Organisation des examens

Un total de 1034 candidats est inscrit à Nouakchott pour la session 2025, dont 296 élèves du LFTM. La majorité (738 – 72%) sont des candidats individuels. Le LFTM, en tant que centre d'examen, devra mobiliser des jurys, y compris en provenance de Dakar, et gérer des contraintes logistiques importantes. Des cours seront inévitablement annulés faute de remplaçants disponibles. Une coordination fine est exigée pour les épreuves écrites et orales. Un bureau des examens dédié sera mis en place dès la rentrée 2025-2026, et une réunion avec les écoles privées est prévue mi-septembre pour cadrer strictement les modalités d'inscriptions.

7. Campagne de réinscriptions et d'inscriptions 2025-2026

Au 15 avril, 80 demandes ont été enregistrées en maternelle, 96 en élémentaire, 53 au collège et 26 au lycée. 114 radiations ont été comptabilisées, dont les élèves de terminale. 230 familles n'ont pas encore confirmé leur présence. Une meilleure organisation d'accueil et d'accompagnement des familles est en cours de réflexion. Le verrou des dossiers incomplets a été levé cette année, agilisant les pratiques administratives.

8. Présentation du compte financier 2024

Le Directeur administratif et financier (DAF) présente les principes généraux d'exécution budgétaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, en recontextualisant les données dans la dynamique de croissance rapide et soutenue de l'établissement. Depuis 2018, le Lycée Français Théodore Monod a vu ses effectifs progresser de 32 %, permettant l'ouverture de 13 classes supplémentaires, avec une moyenne stabilisée de 25,5 élèves par classe. Si l'on remonte à 2016, la croissance atteint 42 %, soit 16 classes créées en huit ans, sans évolution corrélée des fonctions support (infrastructures, gestion, maintenance, RH). Cette tension opérationnelle s'est traduite par une augmentation maîtrisée de la masse salariale (+8 %), en cohérence avec les besoins de fonctionnement et les obligations réglementaires.

Données financières 2024 (budget principal)

- Recettes totales : 235 041 387,85 MRU
- Dépenses totales : 152 575 890,82 MRU
- Résultat budgétaire 2024 : 82 465 497,03 MRU

Ce résultat n'intègre pas les flux financiers hors budget, qui s'élèvent à 141 094 449,01 MRU. Cette distinction entre flux budgétaires et flux de trésorerie est essentielle dans le contexte juridique spécifique des EGD : les prestations facturées par l'AEFE, les contributions internes, ainsi que les recettes liées aux candidats individuels, ne figurent pas dans le budget principal, tout en ayant un impact direct sur la trésorerie.

Tableau comparatif 2023–2024 :

Postes	2023	2024	Variation
Recettes	212 723 162,30 MRU	235 041 387,85 MRU	+10,49 %
Masse salariale	89 461 159,62 MRU	104 814 571,24 MRU	+17,16 %
Fonctionnement	43 091 244,56 MRU	44 420 387,47 MRU	+3,08 %
Investissement	4 999 173,37 MRU	4 547 972,63 MRU	−9,03 %
Résultat budgétaire	80 642 690,65 MRU	82 465 497,03 MRU	+2,26 %
Flux hors budget	52 326 047,18 MRU	141 094 449,01 MRU	+169,64 %

Le Proviseur complète la présentation en soulignant que 55 % du budget total est couvert directement ou indirectement par l'AEFE, hors bourses versées aux élèves français. Ce soutien structurel est un levier stratégique majeur : sans l'engagement de l'Agence, les frais de scolarité seraient considérablement plus élevés. Il rappelle également que certaines charges, comme les missions d'expertise, la gestion des examens ou les contributions au réseau, ne sont pas directement reflétées dans le budget mais pèsent significativement sur la trésorerie.

Dans ce contexte, le DAF attire l'attention sur les besoins en fonds de roulement et sur la nécessaire consolidation de la trésorerie, facteur clé de la stabilité financière.

Par ailleurs, le niveau des investissements réalisés sur les deux derniers exercices demeure insuffisant pour atteindre les standards européens attendus dans les établissements du réseau AEFE. Le contexte local, contraint techniquement et organisationnellement, rend indispensable un renforcement des moyens de base : maintenance, infrastructures, sécurité, gestion des flux. L'établissement a donc engagé un plan de redressement fonctionnel avec de nouveaux recrutements dès 2025 pour sécuriser ses fonctions vitales.

La subvention AEFE de 300 000 € obtenue en 2025 pour la sécurisation constitue un premier levier concret. Elle s'inscrit dans une trajectoire budgétaire plus large, articulée autour d'un plan pluriannuel structurant 2026–2029, dont les premières bases ont été posées dans le cadre du dialogue de gestion avec l'Agence.

Le DAF conclut par la présentation du nouveau dispositif INFINOE, qui entre en vigueur au 1er septembre 2025 pour tous les EGD. Ce système de remontée comptable en temps réel, fondé sur le principe de zéro erreur, impose une réorganisation RH immédiate, en particulier le renforcement du pôle DAF-ACS, pour garantir la conformité du pilotage administratif et budgétaire.

Enfin, le Proviseur rappelle que les missions de l'AEFE ont unanimement salué le professionnalisme, la rigueur et la transparence du LFTM. Toutefois, la croissance rapide de l'établissement s'est opérée dans

un cadre logistique et RH tendu, ce qui justifie pleinement la structuration d'un pilotage stratégique exigeant et anticipé sur 4 ans.

Les représentants présents saluent l'effort de clarté, de pédagogie et de transparence de la direction et du DAF dans la présentation de ce compte financier.

9. Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024

Projection avec une moyenne de 25/26 élèves par classe pour un total attendu de 1404 élèves. Suivi rigoureux des réinscriptions en cours.

La procédure d'inscription des nouveaux élèves est présentée par la directrice du primaire. Cette évolution 2025 doit permettre d'assurer avec professionnalisme, rigueur, transparence et bienveillance toute la chaîne d'inscription.

10. Carte des formations et carte des emplois

En parallèle de la consolidation pédagogique, un travail approfondi sur la carte des emplois est conduit. Le LFTM est le premier établissement AEFE à avoir produit un rapport d'opportunité budgétaire complet. Trois postes de professeurs détachés AEFE sont gelés pour 2025-2026, faute de recrutement possible dans les délais de la campagne de recrutement.

L'ouverture officielle de l'enseignement optionnel d'EPS pour le lycée, validée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), est annoncée. Le proviseur présente la répartition des élèves par spécialité : les sept groupes de spécialité sont maintenus. Sont également présentés les postes à pourvoir à temps complet sous contrat local mauritanien. Un travail de fiabilisation du tableau des emplois est poursuivi avec l'AEFE. Une nouveauté importante est le décalage du calendrier AEFE : les recrutements de détachés pour 2026-2027 seront lancés dès septembre 2025 (et non janvier), permettant un meilleur positionnement du LFTM.

La spécialité HLP pourrait être fermée en terminale avec une seule élève. Ce n'est pas le choix du proviseur qui s'est rapproché de la direction pédagogique de l'AEFE pour être autorisé à proposer une alternative de fonctionnement. Une demande de dérogation AEFE est formulée pour mutualiser les groupes HLP première/terminale. Les groupes sont volontairement limités à 26 élèves maximum, afin de répondre à la diversité culturelle et linguistique. Une projection pluriannuelle est engagée pour intégrer les besoins pédagogiques, RH et budgétaires.

Le DAF présente les démarches engagées pour sécuriser les installations : finalisation d'un contrat de maintenance avec la société Care Visio System pour la vidéosurveillance et la sécurité incendie. Concernant l'entretien, le proviseur explique que la société Bionet ayant été rachetée par SNA Mauritania (1er employeur du pays), un nouveau contrat de 3 ans est signé. Ce choix est validé suite aux avis du

service juridique de l'AEFE, de l'ambassade de France et du MAE. Le contrat pourra faire l'objet d'un réexamen si besoin.

Enfin, le DAF présente la spécificité liée à la déconcentration des voyages AEF : un appel d'offres a permis de sélectionner une société spécialisée qui assurera les déplacements scolaires et administratifs. Cela soulage considérablement le service DAF.

11. Travaux et projets immobiliers

Dix projets structurants sont en cours de réflexion, parmi lesquels : un bâtiment flexible de 1200 m², modernisation des salles de type « algéco », des salles pour les cycles 3 et maternelle, de nouveaux vestiaires, une piscine couverte, création d'une nouvelle entrée du primaire, associée au futur bureau de direction, et la rénovation des espaces sportifs. Le LFTM figure en priorité 1 dans le schéma directeur immobilier de l'AEFE.

La mission immobilière attendue en mai précisera les faisabilités techniques et budgétaires. Le LFTM prévoit aussi une réorganisation fonctionnelle des locaux existants afin d'ouvrir de nouvelles classes de maternelle en 2026 (GS et MS).

12. Questions diverses

Une demande de réduction des frais de scolarité pour les familles réglant l'année complète a été formulée.

Le proviseur rappelle le cadre AEF d'un établissement public et justifie la hausse de 5 % votée en février par l'obligation de régulariser les dettes immobilières. Le LFTM bénéficie en quelque sorte « d'un prêt à taux zéro ». Il doit aussi se conformer aux exigences d'INFINOE, imposant transparence, sincérité et immédiateté. Un tableau de bord stratégique est en cours de construction pour répondre à la demande AEF de plans pluriannuels structurés (2026-2029).

13. Clôture

Prochaine réunion du Conseil d'établissement : **Mardi 1er juillet 2025 à 17h.**

Le proviseur

Laurent Casañas



La secrétaire de séance

Patricia Zamith